

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 19 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-HERBLAIN, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE MAIRE, Marcel COTTIN, Christine NOBLET, Dominique TALLÉDEC, Farida REBOUH, Laurent NOBLET, Yamna CHRIRAA, Sébastien ROYER, Driss SAID, Jean-François TALLIO, Françoise DELABY, Baghdadi ZAMOUM, Jean-Claude ROHO, Béatrice SULIM-GÉMIEUX, Jean Pierre FROMONTEIL, Ghislaine CARREZ, Anne-Marie TRÉMEAUD, Marie-Hélène NEDELEC, Marc DENIS, Didier GÉRARD, Sandrine DUPORT, Jocelyn BUREAU, Sandrine BUCHOU, Étienne LECHAT, Myriam GANDOLPHE, Nelly LEJEUSNE, Solen PÉDRON, Jean-Benjamin ZANG, Matthieu ANNÉREAU, Jeannick CAVALIN, Ferréol DE VALICOURT, Hugues DE LA ROULIÈRE, Amélie DUPONT, Stéphane HUGUET, Marie-Cristel ONILLON

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Catherine ABIDI à Jean Pierre FROMONTEIL, Jean-Yves BOCHER à Dominique TALLÉDEC, Liliane NGENDAHAYO à Yamna CHRIRAA, Florian DEBRET-DUPUIS à Jean-Claude ROHO, Tanguy GRASSET à Hugues DE LA ROULIÈRE

ABSENTS :

Pauline LE CLECH, Nathalie BULTEL, Yann VIGOUROUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2018-049

OBJET : PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU GROUPE DE RÉFLEXION

Le Maire certifie que cette délibération a été :
Reçue à la Préfecture de Nantes le 27 juin 2018
Affichée à la porte de la Mairie le 28 juin 2018

DÉLIBÉRATION : 2018-049
SERVICE : DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DE L'ENVIRONNEMENT

OBJET : PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU GROUPE DE RÉFLEXION

RAPPORTEUR : Myriam GANDOLPHE

En 2017, l'association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de Loire pour recueillir l'avis de l'ensemble des communes et intercommunalités concernées par un projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, suite à une étude de faisabilité dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Cette étude rappelle en préalable qu'un parc naturel régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères. C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire.

Ses missions sont de :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche.

La première étape de l'étude, a permis de déterminer que ce projet de parc répondait d'ores et déjà aux deux premiers critères nationaux de classements des parcs naturels régionaux, à savoir :

- Un patrimoine naturel et culturel et paysager de qualité et reconnu mais fragile et menacé
- Des limites territoriales pertinentes en fonction du patrimoine identifié.

Le périmètre envisagé intègre la commune de Saint Herblain.

Le rôle d'un PNR est défini par chaque territoire et ses acteurs, en fonction de ses enjeux, de ses besoins et en articulation avec les acteurs en place.

Lors des différents temps de concertation menés dans le cadre de cette étude de faisabilité, les acteurs ont commencé à réfléchir aux plus-values que pourrait apporter un PNR sur le territoire.

Selon eux, le Parc pourrait :

- Développer le lien Nord-Sud au bénéfice d'un développement concerté, cohérent et équilibré de l'estuaire. Le PNR pourrait ainsi constituer un « pont culturel » entre le Nord et le Sud de l'Estuaire et renforcer les liens Amont-Aval,
- Animer un espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire. Les participants partagent le constat de nombreuses initiatives et acteurs sur le périmètre d'étude. Plus que de mener de nouvelles actions ou créer de nouveaux dispositifs, le PNR pourrait s'attacher à relier les initiatives existantes, sur certains sujets,
- Participer à la construction d'une identité autour d'un projet de territoire partagé et développer une culture commune et un sentiment d'appartenance, par exemple autour du fil conducteur de l'eau,
- Être un médiateur à l'écoute de l'ensemble des acteurs pour apporter une vue d'ensemble des problématiques du territoire et aider à la résolution de conflits d'usage d'un territoire rassemblant plusieurs vocations.

Plus concrètement, le PNR pourrait aussi, par exemple, développer une offre de tourisme durable reliant les initiatives existantes et multiplier les points de vue sur le fleuve, mettre en place la marque Parc et accompagner les filières valorisant les ressources locales. Plus globalement, le Parc pourrait travailler à développer le lien entre les habitants et leur territoire.

L'étude conclut que l'outil Parc Naturel Régional est adapté pour développer, sur ce territoire, un projet de préservation et développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

Les acteurs du territoire, concernés par ce projet ont été sollicités pour émettre un premier avis sur leur intérêt pour cette démarche. Le rapport d'études joint met en avant un intérêt certain pour cette démarche particulièrement de la part des communes. Elles y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions des acteurs, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des deux rives de Loire sur des problématiques communes.

Cependant des questionnements subsistent et les communes souhaitent en savoir plus sur le fonctionnement d'un parc, les plus-values apportées, les aspects financiers et la complémentarité des compétences de cet outil avec ceux déjà existants.

Ainsi l'idée à l'automne d'un colloque sur le fonctionnement des parcs rassemblant tous les acteurs est proposée afin de démontrer l'intérêt de la création d'un Parc Naturel Régional.

Les communes concernées sont aujourd'hui sollicitées pour s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil Municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner Madame Myriam Gandolphe, comme représentante de la commune au groupe de réflexion pour le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'aménagement durable de la ville à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
EN MAIRIE, le 09 JUIN 2018



POUR LE MAIRE
L'Agent Communal Délégué

Catherine BARNETEAU

CP